
8 AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME PORTANT SUR DES OPÉRATIONS SUR BÂTIMENTS

Le Département d'Ille-et-Vilaine a approuvé, dans le cadre du vote du budget primitif 2021, la situation des autorisations de programme du budget principal pour un encours total de 533,5 M€.

Un ajustement est rendu aujourd'hui nécessaire sur certaines autorisations de programme pour tenir compte du calendrier de mise en œuvre du programme de rénovation énergétique de collèges réalisé sous convention de mandat par la Société publique locale construction publique d'Ille-et-Vilaine et de l'actualisation du coût prévisionnel de certaines autres opérations sur les bâtiments.

Compte tenu de ces éléments, le volume des autorisations de programme concernées est globalement augmenté à hauteur de 11,4 M€, exclusivement sur les crédits de paiement des exercices 2022 et suivants.

La liste des autorisations de programme est modifiée selon les modalités présentées dans le tableau annexé au rapport.

Synthèse :

Pour tenir compte du calendrier de mise en œuvre de certaines opérations de travaux (programme de rénovation énergétique de collèges et autres opérations bâtementaires), un ajustement des autorisations de programme votées au Budget primitif 2021 est nécessaire.

Dans ce cadre, l'encours total de 533,5 M€ est globalement augmenté à hauteur de 11,4 M€, exclusivement sur les crédits de paiement des exercices 2022 et suivants.

Cette évolution est soumise à l'approbation de l'Assemblée départementale.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver l'ajustement des autorisations de programme du budget principal portant sur des opérations sur bâtiments pour un montant global de 11,4 M€ selon le détail présenté dans le tableau annexé.

LE PRESIDENT
Jean-Luc CHENUT